

Arrondissement de la Rochelle

Commune de
ST SAUVEUR D'AUNIS
17540EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

Du 16 septembre 2021

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE INSTAURANT UN PANNEAU « STOP » A
L'INTERSECTION DES RUES FIEF DE L'ETANG et BEAUX VALLONS

Le Maire de Saint Sauveur d'Aunis,

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la route ;

Considérant le problème de vitesse excessive des véhicules dans les rues Fief de l'Etang et Beaux Vallons ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pour circuler sur ces deux rues ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : Il sera installé un panneau «STOP» sur la rue du Fief de l'Etang à l'intersection de la rue des Beaux Vallons. Les automobilistes circulant sur la rue du Fief de l'Etang marqueront en conséquence le STOP.

**PANNEAU « STOP » SUR LA RUE
DU FIEF DE L'ETANG A
L'INTERSECTION DE LA RUE DES
BEAUX VALLONS**

Article 2 : Les services techniques de la Communauté de Communes Aunis Atlantique sont chargés de la mise en place du panneau de signalisation correspondant.

Article 3 : La gendarmerie et M le Maire de St Sauveur d'Aunis sont chargés chacun en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet.
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Fait à St Sauveur d'Aunis, le 16/09/2021

Le Maire,
Alain Fontanaud